

vrier 1857, jusqu'à présent, par les MM. Brousseau, et il a été rédigé avec talent, depuis quelques années, par Thomas Chapais, le fils de l'honorable J. C. Chapais et le gendre de Sir Hector L. Langevin l'ex-ministre des travaux publics du Canada.

M. Thomas Chapais en est devenu le propriétaire, au 1er août 1890 ; M. Elzéar Bedard en est le gérant et M. Léger Brousseau est le propriétaire de l'imprimerie où il se publie actuellement.

ARTICLE DIXIÈME.

CHARGES DIVERSES.

1855-1891.

En 1855, le gouvernement, ayant décidé de nommer des juges assistants pour la cour supérieure, pendant la durée de la cour seigneurale, fit offrir une de ces places, à M. Baillairgé.

En 1856, le gouvernement lui offrit la place de *recorder* de la ville de Québec, créée pour la première fois par les 19. 20, Vic : chap. 106.

En 1860, pendant la retraite de l'honorable juge en chef Bowen, on lui fit l'offre d'être juge, *ad hoc*, pendant tout le temps de cette retraite.

En 1860-61, on lui offrit la place de juge de la cour supérieure devenue vacante, le 1er juillet 1860, par la mort de l'honorable juge Power.

Préférant à tout, son indépendance, il ne put se résoudre à accepter aucune de ces charges, quelques lucratives et honorifiques qu'elles fussent.

En 1863, sous lord Elgin, il devint *lieutenant-colonel du 2ème bataillon de milice de Québec*. Il fut nommé *conseiller de la reine*, la même année, sous l'*administration Dorion*.